

Règles avance de voyage (tableau résumé) :

Montants autorisés	-minimum : 200\$ -maximum : 5000\$
Types de dépenses acceptées	-frais de déplacements -frais d'inscription -frais de séjour (hébergement et repas)
Frais de séjour	-100\$/jour au Canada -150\$/jour à l'extérieur du Canada
Détails sur l'avance	-vous devez indiquer le montant demandé par type de dépenses
Code comptable	-359900
Délai pour demander une avance	- frais d'inscription et de déplacement : aucun - frais de séjour : 3 semaines avant la date de départ
Délai pour justifier l'avance	-un rapport de dépenses doit être produit au plus tard 30 jours civils après la date de retour du voyage
Avance en retard	-on ne peut émettre une nouvelle avance à une personne qui a déjà une avance en retard